

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

LIVRET D' ACCUEIL – ACTION SOCIALE

DOUANES

2021

SOMMAIRE

BIENVENUE

PRESENTATION DE LA MISSION SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

L'INTERVENANTE

LES AIDES AUX AGENTS

PRESENTATION DE LA MISSION DE L'ACTION SOCIALE

LES INTERVENANTES

LES AIDES AUX AGENTS

DOUANES: LES AIDES AUX AGENTS

La MDD, mutuelle des douanes

L'ODOD, l'œuvre des orphelins des douanes

INFORMATIONS PRATIQUES

BIENVENUE

L'Assistante de service social, le médecin de prévention et la déléguée de l'action sociale vous souhaite la bienvenue dans le département de l'Aisne.

CE LIVRET EST MIS EN PLACE POUR VOUS GUIDER ET VOUS ACCOMPAGNER EN TANT QU'AGENT DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.

Il vous est spécialement destiné et vous sera utile pour comprendre les missions de la sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail au sein de votre ministère. Ce livret a pour objet de vous donner les principales informations sur les prestations et les aides auxquelles vous avez droit.

N'hésitez pas à vous adresser directement à la personne référente concernée pour obtenir des éléments d'informations complémentaires.

Nous vous souhaitons une bonne intégration parmi nous !



 FINANCES PUBLIQUES



Direction Départementale
de la Protection
des Populations

PRESENTATION DE LA MISSION SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Cette mission est mise en œuvre par un ensemble d'acteurs :

MÉDECINS DE PRÉVENTION, INFIRMIÈRES, ERGONOMES, INSPECTEUR EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

Par leurs missions respectives, ces acteurs de prévention agissent au sein des directions départementales pour favoriser la santé et la sécurité au travail.

Ainsi ils contribuent à prévenir les risques psycho-sociaux auprès des agents et des services.

Ils peuvent également intervenir à la demande des directions en assurant un soutien dans un service lors d'un événement grave ou en cas de restructurations.

► **SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

L'INTERVENANTE

LE MEDECIN DE PREVENTION

La Médecine de Prévention, c'est la médecine du travail appliquée à la Fonction Publique. Elle s'exerce dans le cadre du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995 et du décret n° 86-442 du 14 mars 1986.

LE MÉDECIN DE PRÉVENTION INTERVIENT PRINCIPALEMENT DANS LE CHAMP DE LA SANTÉ AU TRAVAIL : SURVEILLANCE MÉDICALE DES AGENTS, VISITES DE SITES, FICHES DE RISQUES PROFESSIONNELS.

Il exerce son activité médicale en toute indépendance, et dans le respect des dispositions du code de déontologie médicale (en particulier en ce qui concerne le secret médical et la confidentialité).

– MÉDECIN DE PRÉVENTION

Dans l'Aisne, votre médecin de prévention peut vous rencontrer à différentes occasions :

- au cours de la visite médicale obligatoire ([à la délégation](#)),
- au cours d'une visite de poste,
- à votre demande, sur rendez-vous.

LES INTERVENANTES

L'ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL

Elle est à votre écoute pour vous accompagner dans la résolution de difficultés rencontrées dans votre vie personnelle et/ou professionnelle et contribue à prévenir les risques psychosociaux, à titre individuel et collectif.

Elle vous informe, vous soutient, vous conseille sur vos droits, mobilise l'ensemble des dispositifs de droit commun et le cas échéant vous oriente auprès des organismes spécialisés quand cela est nécessaire.

Elle travaille en partenariat avec les acteurs de prévention, le service des ressources humaines ou les organismes de droit commun.

L'ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL EST SOUMISE AU SECRET PROFESSIONNEL ET INTERVIENT TOUJOURS AVEC L'ACCORD DE L'AGENT.

Les entretiens peuvent avoir lieu au bureau de l'assistante de service social, au domicile des agents et sur le lieu de travail.

UNE CONTINUITÉ DE SERVICE EST EN PLACE :

- en septembre du lundi au jeudi : 03.22.22.54.93 / 06.22.69.21.21. et le vendredi 03.44.06.86.83 / 06.22.69.25.12.

Un recrutement est en cours.

LES AIDES AUX AGENTS

Dans sa vie personnelle et familiale :

- **Logements** : recherche, difficultés de financement, sinistres
- **Santé et handicap** : conséquences sociales et administratives
- **Famille** : séparation, divorce, décès, vieillissement des parents
- **Budget** : perte de revenus, frais exceptionnels, endettement

Dans sa vie professionnelle :

- **Accompagnement au changement dans un service** (réorganisation, restructuration) ou dans une carrière (mutation, départ à la retraite)
- **Appui technique auprès des chefs de service**
- **Intervention auprès d'un service en difficulté** ou en cas d'évènement grave

LES AIDES AUX AGENTS – dispositifs ministériels

Aide pécuniaire et prêt social

Aide exceptionnelle et prêt accordés après évaluation de la situation budgétaire et sociale de l'agent par l'assistante de service social sur la base de justificatifs attestant d'un grave déséquilibre financier.

- MONTANT MAXIMUM ANNUEL : 3000€
- EN CAS DE NÉCESSITÉ, LE SERVICE SOCIAL VOUS ORIENTERA VERS UNE CONSEILLÈRE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE POUR ÊTRE AIDÉ DANS LA GESTION DE VOTRE BUDGET.

Aide exceptionnelle en cas de sinistre immobilier

Dispositif d'urgence destiné à venir en aide aux agents victimes d'un sinistre immobilier ou d'une catastrophe naturelle.

- CETTE AIDE DOIT PERMETTRE DE FAIRE FACE AUX DÉPENSES URGENTES POUR LE REMPLACEMENT DE BIENS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ OU DE RELOGEMENT.
- MONTANT PLAFONNÉ : 2000€

PRESENTATION DE LA MISSION DE L'ACTION SOCIALE

« L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles », article 9 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires .

ACTIFS, RETRAITÉS, AYANTS DROITS (ENFANTS),
L'ACTION SOCIALE VOUS ACCOMPAGNE.

La déléguée se déplace sur l'ensemble du département de l'Aisne.



LES INTERVENANTES

LE DELEGUE DE L'ACTION SOCIALE

Il est le représentant du Secrétariat Général dans le département.

AINSI IL RELAIE LES ORIENTATIONS NATIONALES ET LES PROCÉDURES DÉFINIES PAR LE SRH3.

IL ASSURE L'INFORMATION DES AGENTS ET DES SERVICES EN LIAISON AVEC LES CORRESPONDANTES SOCIALES SUR LES PRESTATIONS AUXQUELLES LES AGENTS ONT DROIT.

Le délégué conçoit et met en œuvre des actions locales.

UNE CONTINUITÉ DE SERVICE EST EN PLACE A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021.

LES INTERVENANTES

LES CORRESPONDANTES SOCIALES

Les Directions regroupées au sein des Ministères Economique et Financier ont chacune désigné dans leur service un correspondant social.

L'arrêté du 2 Juillet et la circulaire du 3 Juillet 1991 relatifs à l'organisation et au fonctionnement des Services Sociaux précisent le rôle des correspondants sociaux.

IL EST PRÉVU, EN EFFET, QUE LE CORRESPONDANT SOCIAL RELAIE L'ACTION DU DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE AUPRÈS DE SON UNITÉ ADMINISTRATIVE.

Il assiste aux réunions du CDAS avec voix consultative.

DDFIP	DIRCOFI
03 23 26 31 36	03 20 15 42 60
DDDDI	DDPP
09 70 27 10 75 – 06 08 26 46 19	03 64 54 61 37

LES AIDES AUX AGENTS

La restauration collective

Quatre structures de restauration collective sont à votre disposition :

- **DEUX RESTAURANTS INTER ADMINISTRATIFS (RIA):**
Le RIA de la Citadelle – Cité administrative de Laon
Le RIA de l'Hôtel de ville – Place de l'Hôtel de Ville à Soissons
- **DEUX RESTAURANTS CONVENTIONNÉS (RC):**
Restaurant communal – Nouvion-en-Thiérache

Ces structures ouvrent droit à la subvention repas actuellement de 1,29 € pour les agents dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 480 et éventuellement à une subvention dite d'harmonisation tarifaire.

Les titres-restaurant

Ils sont attribués aux agents des services affectés dans des postes dits «isolés» (éloignés de toute possibilité de restauration collective).



- **QUEL EST LEUR MONTANT ?**

Le titre a une valeur faciale de 6 €, la part de l'agent s'élève à 3 € prélevée directement sur le salaire.

- **QUE FAIRE POUR OBTENIR DES TITRES ?**

Il faut faire parvenir une demande à votre service des Ressources Humaines de votre Direction, pour une quantité jusqu'à 18 titres.

La carte APETIZ a l'avantage de pouvoir régler vos achats à l'euro près, dans la limite de 19 euros par jour, et hors dimanche et jours fériés (sauf agents habilités).

LES AIDES AUX AGENTS

Les aides et prêts ALPAF

- L'AIDE À LA PREMIÈRE INSTALLATION
- LE PRÊT ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT
- LE PRÊT AMÉLIORATION DE L'HABITAT
- LE PRÊT IMMOBILIER COMPLÉMENTAIRE
- LE PRÊT SINISTRE IMMOBILIER
- LE PRÊT POUR LE LOGEMENT D'UN ENFANT
ÉTUDIANT
- L'AIDE À LA PROPRIÉTÉ



Vos demandes peuvent être totalement dématérialisées via le site internet qui vous offre un simulateur.

LES AIDES AUX AGENTS

ATTENTION : En raison du contexte exceptionnel de crise sanitaire provoquée par la COVID-19 et de ses conséquences économiques et sociales, notamment sur le secteur du tourisme en France, l'Etat employeur entend soutenir ses agents et encourager la consommation à l'approche des congés estivaux. C'est pourquoi, **une aide exceptionnelle de 60€ supplémentaires sera versée en complément** de la participation financière de l'Etat telle que prévue par la circulaire du 22 décembre 2020. La présente circulaire s'applique aux bénéficiaires **d'un plan d'épargne « chèque-vacances » servi entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021.** » [Circulaire du 26 juillet 2021 relative au chèque-vacances au bénéfice des agents de l'Etat pour 2021].

Les chèques vacances ANCV

- VALABLE 2 ANS EN PLUS DE SON ANNÉE D'ÉMISSION
- UTILISABLE PAR TOUTE LA FAMILLE ET TOUTE L'ANNÉE (WEEKENDS – VACANCES SCOLAIRES) PARTOUT EN FRANCE
- SOUS LA FORME DE COUPURES DE 10, 20, 25 ET 50€
- LA PRESTATION EST BASÉE SUR UNE ÉPARGNE DE L'AGENT ABONDÉE D'UNE PARTICIPATION DE L'ETAT POUVANT REPRÉSENTER 10 À 30% DU MONTANT ÉPARGNÉ (SUIVANT LE RFR ET LE NOMBRE DE PARTS FISCALES)
- DURÉE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTRE 4 ET 12 MOIS

LE E-CHÈQUE-VACANCES :

- LA SOLUTION POUR PAYER VOS VACANCES ET VOS LOISIRS EXCLUSIVEMENT SUR INTERNET.
- DISPONIBLE EN COUPURES DE 60€.
- VALABLE 2 ANS EN PLUS DE SON ANNÉE D'ÉMISSION ET ÉCHANGEABLE EN FIN DE VALIDITÉ DIRECTEMENT SUR ANCV.COM (UN E-CHÈQUE-VACANCES ÉMIS EN 2016 EST VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2018).



Pour effectuer une simulation:

<https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/simulation?execution=e1s1>

LES AIDES AUX AGENTS

EPAF :

- COLONIES « ENFANTS ET JEUNES »(SÉJOURS COURTS OU LONGS) HIVER, PRINTEMPS ET ÉTÉ. LES POINTS DE DÉPART LES PLUS PROCHES DE L' AISNE SONT : CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, LILLE, MELUN ET ARRAS.

*Afin de garantir l'égalité territoriale et sociale d'accès aux séjours, une **prime forfaitaire « transport »** est mise en place (décision Assemblée Générale du 18/06/2019) pour la conduite et la reprise des enfants et jeunes à l'un des 42 points de départs situés hors du département de résidence. <https://www.epafvacances.fr/ve/transports>*

- VACANCES POUR LES AGENTS « DESTINATIONS LOISIRS » HIVER, PRINTEMPS, ÉTÉ ET AUTOMNE.

epaf
VACANCES

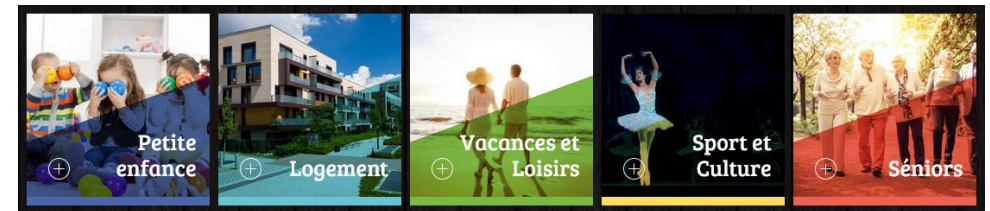


LES AIDES AUX AGENTS

La SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale)

- ELLE PROPOSE DES PRESTATIONS EN COMPLÉMENT DE L'ACTION SOCIALE
- [INSCRIPTION À LA NEWSLETTER SUR LE SITE](#)
- EXEMPLES DE PRESTATIONS :

BILLETTERIE POUR LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS, CULTURELS, DE DIVERTISSEMENT (BASKET FÉMININ, VOLLEY-BALL, ASTÉRIX, DISNEYLAND PARIS, PROMOTION VACANCES, CINEMAS ETC.)



LES AIDES AUX AGENTS

Les actions locales 2021:

LA DÉLÉGATION DE L'ACTION SOCIALE VOUS A PROPOSÉ ET VOUS PROPOSERA CETTE ANNÉE PLUSIEURS ACTIONS LOCALES :

- *Le chèque vacances de 20,00€ sous conditions de ressources – avril 2021*
- *Une journée multi-activités au parc de coupaville – samedi 22 mai 2021*
 - *Une journée multi-activités dans l'Aisne – samedi 12 juin 2021*
 - *Les foulées des finances – jeudi 3 juin 2021*

02 AISNE

Actualités de la délégation



LES AIDES AUX AGENTS

Les actions locales 2021:

LA DÉLÉGATION DE L'ACTION SOCIALE VOUS A PROPOSÉ ET VOUS PROPOSERA CETTE ANNÉE PLUSIEURS ACTIONS LOCALES :

02 AISNE

Actualités de la délégation

- Le familistère de GUISE – dimanche 17 octobre 2021
- Un chèque culture de 10,00€ - octobre/novembre 2021
 - Amitiés Finances – Novembre 2021
- Le concours de dessins (enfants) – Novembre 2021
- L'arbre de Noël – 15 décembre 2021



THE BUBLE MAN
ONE MAN SHOW VISUEL



DOUANES: LES AIDES AUX AGENTS

La Mdd, mutuelle des Douanes

- LA MUTUELLE DES DOUANES EST UNE MUTUELLE D'ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE BÉNÉFICIAIRE AUX AGENTS DES DOUANES **ADHÉRENTS À LA MGEFI**. ELLE SE DONNE POUR MISSION DE RÉPONDRE AUX BESOINS EXPRIMÉS PAR LA POPULATION QU'ELLE COUVRE ET DE VENIR EN AIDE AUX ADHÉRENTS, AUX DOUANIERS, ET À LEURS FAMILLES. ELLE LES ACCOMPAGNE ET LES SOUTIENT FACE AUX PROBLÉMATIQUES FAMILIALES, SOCIALES, FINANCIÈRES OU LIÉES À LA SANTÉ.



CONTACTS :

09 70 27 10 75 – 06 08 26 46 19

- action-solidaire@mutuelledesdouanes.fr
- 118/130 AV de Jean Jaurès CS40022 75942 Paris Cedex 19

DOUANES: LES AIDES AUX AGENTS

La Mdd, mutuelle des Douanes – L'action solidaire

- AIDES AUTOUR DE LA SANTÉ ET DU HANDICAP;
- AIDE À LA NAISSANCE/ADOPTION;
- AIDES À LA FAMILLE;
- AIDES AUX ÉTUDIANTS;
- AIDES AUX SENIORS;
- AIDES À LA COTISATION;
- AUTRE INTERVENTIONS SOCIALES.

La Mdd, mutuelle des Douanes – c'est traite aussi :

- DES LOISIRS ET VACANCES – AIDES AUX VACANCES;
- DE LA PRÉVENTION;
- DES SOLUTIONS LOGEMENT.

Chaque début d'année, le guide MDD est envoyé par voie postale à tout adhérent MGEFI.

DOUANES: LES AIDES AUX AGENTS

L'ODOD, l'œuvre des orphelins des douanes

- Secours au bénéfice des orphelins : versement, chaque trimestre, parfois jusqu'à leurs 25 ans, d'un secours financier aux orphelins.
- Aide aux enfants dont le parent douanier est placé en retraite pour invalidité.
- Aide aux enfants dont le parent douanier est placé en congés de maladie.
- Secours exceptionnels.



Oeuvre
Des Orphelins
des Douanes
"Leur redonner
des ailes"

VOTRE DÉLÉGUÉ LOCAL :

09 70 27 10 60

INFORMATIONS PRATIQUES

OÙ NOUS TROUVER ?

Délégation départementale de l'action sociale
Cité administrative
Bâtiment B – Porte G
02000 LAON

Accès sécurisé (badge à demander à l'accueil)

COMMENT NOUS CONTACTER ?

L'assistante de service social:

Voir la continuité de service mise en place.

Le médecin de prévention:

03 23 26 75 33

L'action sociale de l'Aisne :

actionsociale.02@finances.gouv.fr